

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 14 mars 2024

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 58-2024 de la Municipalité du 22 janvier 24

Oùï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse au postulat « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens ».

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6 du présent préavis pour un montant total de CHF 27'800.-- TTC répartis dans les différents comptes de la section No 5000 – Service administratif CJAS.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 6 « Incidences financières ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2024.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2024

Le Président

La Secrétaire

Jeton Hoxha

Corrine Simon

